



ENQUETE PUBLIQUE sur le projet d'usine ROCKWOOL à Soissons (complément)

L'usine Rockwool s'implante sur la zone d'activités du Plateau, pour fabriquer un produit isolant de laine de roche : **produit non durable, générateur de pollution atmosphérique** (même si les normes étaient respectées), **source de risque pour les populations** à la fabrication (ouvriers, citoyens dans le voisinage des installations de production), à la mise en place (poseurs), et peut-être également une fois mis en place (habitants des lieux isolés avec la laine de roche).

Ce produit d'isolation est obsolète, d'un temps révolu. Il est temps que l'entreprise Rockwool prenne un virage dans sa production pour répondre aux enjeux environnementaux, sachant que son concurrent direct Saint-Gobain est en train de le faire.

Le chanvre est un produit qui constitue (entre autres) une alternative de qualité à la laine de roche.

Notre département, très agricole, trouvera là une possibilité de conversion de culture. Un plan régional voire national est à mettre en place pour gérer cette production agricole, afin qu'elle se fasse en tenant compte des besoins de productions à vocation alimentaire.

Voici un article qui donne des informations sur cette orientation :



Filière : de la culture du chanvre aux utilisations

LA CULTURE DU CHANVRE

Bien que les surfaces cultivées restent très modestes en 1973, cette culture fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt croissant et les producteurs français ont su mettre à profit leur expérience.



(photo : champ de chanvre © HA SEGALEN)

LA CULTURE DE CHANVRE DANS LA PRODUCTION AGRICOLE

Capable de produire de dix tonnes de matière sèche par hectare en quelques mois, sans traitement phytosanitaire et sans malmener les sols, le chanvre est une plante respectueuse de l'environnement même en culture industrielle.

La culture du chanvre a de nombreuses qualités qui en font une culture particulièrement intéressante. Grâce à sa vitalité, les apports en engrais dits « chimiques » sont réduits. Il ne nécessite ni intrant phytosanitaire (désherbant, insecticide ou fongicide). De plus, la puissance de son système racinaire permet d'améliorer la structure de terres réputées difficiles.

Enfin, bénéficiant d'une croissance très rapide, la culture de chanvre est une production de masse végétale importante et à ce titre une grande consommatrice de CO2.

Trois grandes phases pour la filière de culture du chanvre industriel

La production agricole inclut, en premier lieu, la production de semences pour laquelle la France bénéficie d'un outil de qualité unique en Europe comprenant, d'une part, un ensemble de variétés, toutes propriété de la Fédération Nationale de Producteurs de Chanvre (FNPC) qui assure également le développement génétique, et, d'autre part, une coopérative spécialisée dans la production de semences qui approvisionne, entre autres, la très grande majorité des besoins européens.

Pour ce qui concerne la production agricole, le chanvre s'insère parfaitement dans la rotation des cultures comme une excellente tête d'assolement laissant des terrains propres - la vitalité du chanvre étouffant les adventices - et ameublis en profondeur grâce à un système racinaire qui peut descendre jusqu'à deux mètres sous le niveau du sol; il permet ainsi une amélioration sensible du rendement de la récolte suivante, généralement des céréales.

La récolte de la graine (le chènevis) exige d'attendre sa maturité, qui arrive généralement à partir de la mi-septembre, malgré un risque de détérioration dû aux conditions météorologiques moins favorables. Suivant les zones climatiques et les choix culturels, les producteurs ne récoltent donc pas systématiquement le chènevis, limitant la récolte à la paille, conditionnée en balles rondes ou parallélépipédiques.

LA PREMIERE TRANSFORMATION

Après une récolte et un défibrage mécanique, utilisant peu d'énergie, toute la plante est valorisée.

Suivant les régions et les conditions le chènevis sera valorisé ou non. Dans le premier cas, il est récolté à la moissonneuse-batteuse, puis les pailles sont conditionnées en balles cylindriques ou parallélépipédiques qui sont stockées à l'abri, généralement chez les producteurs. Tout au long de l'année, ces balles sont acheminées vers l'atelier de défibrage où a lieu la séparation des fibres et de la chènevotte.

Les procédés de défibrage sont totalement mécaniques, sans traitement chimique. C'est une technique propre, sans déchets, et peu gourmande en énergie mais qui demande un outillage performant pour obtenir une productivité suffisante.

Globalement ces unités de défibrage sont de deux types :

- des unités dites "industrielles", en mesure de traiter quelques milliers d'hectares de production,
- des unités dites "artisanales" adaptées à des productions de quelques dizaines d'hectares. Ces unités, conçues et fabriquées par de petits groupes d'agriculteurs ingénieurs, ont fait leur apparition récemment et sont orientées vers les commercialisations en circuits courts.

Le défibrage sépare mécaniquement la fibre de la chènevotte

Ce travail a deux aspects importants : le défibrage proprement dit qui consiste à « décoller » la fibre de la chènevotte et le tri des différents composants – fibres, chènevotte et poudres.

Le défibrage permet également d'affiner les fibres afin d'obtenir la qualité souhaitée, en cherchant un compromis entre finesse et longueur. Par exemple, en ce qui concerne la fabrication de laine isolante, la finesse des fibres peut avoir une influence significative sur la résistance thermique.

Le deuxième objectif, le tri des différents coproduits, est rendu difficile par l'enchevêtrement des matières après le défibrage. Il est toutefois indispensable, pour de nombreuses utilisations, d'obtenir un taux de séparation élevé ; c'est le cas, entre autres, pour les matériaux composites plastiques qui demandent des fibres contenant de très faibles quantités de chènevotte ou encore des bétons de chanvre dont les qualités seront altérées par la présence de poussières (poudres) dans les granulats.

D'autres utilisations, comme l'isolation en vrac, sont moins exigeantes mais n'en demandent pas moins une maîtrise de l'outil de transformation.

Les chaînes de 1^{re} transformation actuellement en service sont de dimensions et de natures extrêmement différentes et tous les outils ne permettent pas de répondre à tous les marchés.

Pour les utilisations du chanvre dans le bâtiment – mais aussi pour nombre d'autres utilisations – les chanvrières doivent, afin de garantir les performances des matériaux finis, être en mesure de fournir des matières premières présentant des caractéristiques maîtrisées et stables.

Pour les mortiers et bétons de chanvre, ces caractéristiques sont garanties par le Label Granulats Chanvre Construction.

La culture du chanvre se pratique couramment en production biologique mais elle présente, y compris en culture conventionnelle, des qualités environnementales particulières.

Outre que cette culture ne demande que de faibles quantités d'engrais, la vitalité de la plante lui permet d'étouffer les adventices et de n'être sensible à pratiquement aucun parasite, insecte ou champignon. Cette caractéristique, unique en grande culture, permet d'éviter le recours à l'épandage de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides et fongicides) et garantit une qualité sanitaire.

LA DEUXIEME TRANSFORMATION

LES COPRODUITS DE LA CULTURE DU CHANVRE ET LEURS PRINCIPALES UTILISATIONS

À l'issue de la 1^{re} transformation, les coproduits peuvent être utilisés directement – c'est le cas des granulats pour la confection de bétons de chanvre – ou subir d'autres transformations pour obtenir des produits élaborés.

La production du chanvre fournit trois coproduits et un sous-produit :

Le chènevis (la graine) : riche en acides gras essentiels («Oméga-3 et Oméga-6 »), le chènevis a également une bonne teneur en protéines et en autres éléments nutritifs comme les vitamines E ou B1, des minéraux ou de la lécithine.

Le rendement agricole, dans de bonnes conditions, est de l'ordre d'une tonne à l'hectare.

Les fibres : situées en périphérie de la tige de chanvre, les fibres forment « l'écorce » de la plante et sont reconnues pour leur solidité et leur résistance. Ces qualités ont justifié pendant des siècles l'usage du chanvre pour la confection des cordages et des voilures de la marine et, traditionnellement, il était cultivé en occident pour obtenir ces fibres.

À l'issue du défibrage, celles-ci représentent 30 à 35% du poids de la paille initialement transformée soit un rendement d'environ 2,5 tonnes par hectare.

La chènevotte, le « bois » central de la tige de chanvre, présente une structure poreuse qui lui confère une faible masse volumique, une forte capacité d'absorption de l'eau et une résistance thermique élevée.

Traditionnellement considérée comme un sous-produit, la chènevotte est devenue, grâce aux valorisations modernes, en particulier dans le bâtiment, un véritable coproduit. La recherche de matières de qualité est prise en compte tout au long de la chaîne avec des impacts significatifs sur les procédés de production et de transformation.

D'autre part, la valorisation de la chènevotte fait partie intégrante de l'équilibre financier des filières et devient même l'objet prioritaire de certains groupes de producteurs.

À l'issue du défibrage, elle représente environ 50% du poids de la paille initialement transformée soit un rendement de 3 à 4 tonnes par hectare correspondant à un volume foisonné de 30 à 40 mètres cubes.

L'évolution des utilisations contemporaines

Traditionnellement le chanvre était cultivé pour obtenir des fibres destinées à la confection de textiles ou de cordages ; certaines de ces productions ont perduré en France jusqu'au milieu du XXe siècle. À partir des années 1970, le renouveau du chanvre en France est initialement lié à l'industrie papetière et à la volonté des agriculteurs de l'Aube de mettre en place un outil performant pour répondre à ce marché.

Dans un souci de rentabilité, les producteurs ont ensuite initié des travaux de développement pour trouver d'autres valorisations.

Sans que cela soit exhaustif, il est probable que l'avenir du chanvre se fasse selon trois axes principaux de développement :

- **l'alimentation** basée, à l'instar du modèle nord-américain, sur les spécificités du chènevis et l'intérêt croissant pour la diététique ;
- **les composites** plastiques, secteur en expansion pour lequel les fibres végétales, en substitution aux fibres minérales ou d'origines fossiles, sont en mesure d'apporter des réponses à des exigences tant environnementales que techniques. Le chanvre possède des caractéristiques qui lui permettent de trouver des débouchés pertinents dans ce secteur d'activités et de nombreux travaux sont réalisés dans ce sens.

La construction automobile et les volumes potentiels de ce secteur d'activité fascinent durablement les producteurs. Mais les composites plastiques ont des utilisations dans beaucoup d'autres secteurs d'activités, parfois beaucoup moins exigeants sur les aspects technicoéconomiques ; c'est le cas du bâtiment qui consomme plus de 20 % des composites plastiques. Enfin,

- **les matériaux de construction**, gros consommateur de matières premières et acteur essentiel du développement durable, pour lesquels les végétaux, et en premier lieu le chanvre, sont en mesure d'apporter des solutions à des problématiques souvent difficilement conciliables, qu'elles soient techniques, environnementales, sociales ou économiques.

Pour différentes raisons, les développements concernant le secteur du bâtiment ont, en très grande partie, été démarrés en France où ils continuent à être particulièrement dynamiques.

Les poudres

Les poudres, mélange à taux variable de poussières végétales et minérales et de fibrilles, n'ont trouvé, jusqu'à ce jour, que peu de valorisations importantes et sont considérées comme un sous-produit.

À l'issue du défibrage, elles représentent 15 à 20 % du poids de la paille initialement transformée soit environ une tonne par hectare.

La place de la culture française du chanvre en Europe

La France est le premier producteur de chanvre avec environ 10 000 hectares par an, soit quelques 75 % de la production européenne. Cette position se confirme d'année en année en dépit des décisions d'autorisation de production prises par les autres pays de l'Union Européenne depuis maintenant plus de 15 ou 20 ans. Il est certain que l'historique de la production du chanvre, évoqué plus haut, et le potentiel agricole français joue en faveur des producteurs de l'hexagone. Toutefois, le développement des surfaces est directement dépendant des outils de 1re transformation sans lesquels la production ne peut être valorisée. La zone d'approvisionnement de ces outils étant relativement restreinte, le nombre d'outils et leurs potentiels conditionnent directement le développement.

Or, comme cela est exposé ci-dessous, la filière française connaît depuis plusieurs années un accroissement rapide du nombre de chaînes de 1re transformation et des groupes de producteurs qui les exploitent ; ce phénomène semble spécifiquement français et ne se retrouve pas, à ce jour, dans les pays voisins.

Évolution de la production du chanvre en France

Longtemps implantée dans l'Est de la France, la production de chanvre contemporaine a tendance à se diffuser de plus en plus sur l'ensemble du territoire national. En Ile-de-France, la filière chanvre s'organise depuis quelques années avec des structures telles que Planète Chanvre qui regroupe une dizaine d'agriculteurs et qui propose aujourd'hui différents produits issus de la culture du chanvre et Chanvre Avenir-PNR du Gâtinais qui va produire et transformer du chanvre sur le territoire du Gâtinais (Sud Seine et Marne et Sud Essonne).

CULTURE CHANVRE

La structuration française de la filière chanvre

L'EXCEPTION FRANÇAISE ET SON ORGANISATION. Au-delà des atouts évoqués ci-dessus, la filière française du chanvre a mis en place des structures opérationnelles, mais elle a surtout su les faire évoluer pour s'adapter aux besoins.

Cette filière met en synergie toute la chaîne de valeur, depuis l'amont agricole jusqu'aux utilisateurs, particulièrement pour la filière construction chanvre. Elle permet également de fédérer les moyens, afin d'optimiser les ressources d'une filière de dimension encore beaucoup trop modeste et lui permettre de faire face à des développements ambitieux

Les producteurs (environ un millier) sont regroupés au sein de la FNPC (Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre) et les transformateurs au sein de l'UTC (Union des Transformateurs de Chanvre). Par ailleurs, Interchanvre, interprofession reconnue (depuis 2011) et constituée des producteurs agricoles (représentés par la FNPC) et des transformateurs (représentés par l'UTC), est un outil de promotion et de lobbying pour la filière.

Techniquement, elle dispose de variétés de chanvre (propriété de la FNPC) et d'un organisme de production de semences performant, la CCPSC (Coopérative Centrale des Producteurs de Semences de Chanvre), unique en Europe, voire au monde. Elle peut également s'appuyer sur un centre technique spécialisé (département du CETIOM – Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux et du Chanvre). En collaboration avec ces différentes structures, l'association Construire en Chanvre (CenC), qui regroupe les acteurs des filières agricoles et du bâtiment, a pour mission de développer l'utilisation du chanvre dans la construction.

Les organismes de la filière chanvre

La FNPC (Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre) assure la représentation des groupements, syndicats et associations français des producteurs de chanvre au niveau des pouvoirs publics et des acteurs professionnels agricoles et de la filière chanvre. Par ailleurs, elle est propriétaire des variétés de chanvre produites par la CCPSC (voir ci-dessous) et développe des programmes de création variétale.

La CCPSC (Coopérative Centrale des Producteurs de Semences de Chanvre) a pour objet la production et la commercialisation de semences de chanvre.

L'UTC (Union des Transformateurs de Chanvre) est une association, créée en 2003, qui fédère les acteurs de la 1ère transformation du chanvre industriel.

INTERCHANVRE, association créée en 2003, a acquis le statut d'Interprofession reconnue par le Ministère de l'Agriculture le 1er mars 2011. Son mandat principal est de représenter la filière du chanvre industriel (production et première transformation) auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Interchanvre a aussi pour mandat d'améliorer la visibilité de la filière auprès de la société civile.

Le CETIOM (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux et du Chanvre) est un centre technique comprenant un département « CULTURE DU CHANVRE » travaillant sur la production agricole et le machinisme de récolte CenC (Construire en CHANVRE), organisme indépendant, a été créé en 1998 par les professionnels du bâtiment et l'amont agricole persuadés de l'avenir du chanvre dans la construction, pour rassembler des compétences et des énergies, échanger et confronter des expériences, faire évoluer et acquérir des savoir-faire et des connaissances et former de nouveaux professionnels.

Les missions de l'association Construire en Chanvre concernent le développement technique (particulièrement dans le but de répondre aux exigences réglementaires), la formation (dont la formation et l'agrément des formateurs) et la communication (promotion de la filière et des bonnes pratiques).

Par ailleurs, au travers des compétences de ses différents adhérents, CenC accompagne les développements, qu'il s'agisse d'analyser les potentiels, d'élaborer des stratégies, de mettre en réseau différents acteurs ou d'assister les maîtres d'oeuvre ou les maîtres d'ouvrages.

Au niveau européen deux structures de promotion et de développement des marchés d'application du chanvre coexistent : l'EIHA (European Industrial Hemp Association) et la CELC (Confédération Européenne du Lin et du Chanvre).

LES DIFFÉRENTES UTILISATIONS DES COPRODUITS ISSUS DE LA CULTURE DU CHANVRE

Des plus traditionnelles au plus modernes, les possibilités d'utilisation du chanvre sont nombreuses : cordages, textiles, pâtes à papier, litières, mais aussi fibres techniques, matériaux composites, cosmétiques, pharmacie, et, bien sûr, isolant et composant de bétons légers isolants

Dans le projet, on parle de « MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES ».

Nous disons « **MEILLEURES SOLUTIONS DISPONIBLES** ».

Ce projet de laine de roche est un non-sens, dangereux pour notre avenir : au plan environnemental, au plan climatique, au plan humain et social, au plan économique. Il faut tourner le dos à ce produit obsolète et s'engager dans une voie porteuse de développements.

Pour toutes ces raisons,
**le projet Rockwool « Laine de roche » à Soissons
n'est pas acceptable.**